

**PROCES VERBAL DE REUNION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
DE LA FONDATION ILDYS**

Approuvé

DATE DE LA REUNION :

Mardi 28 février 2023 à 14h sur le site de Landivisiau

Collège 1						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	CREACH Michelle	X	X	LE GALL Elen	X	X
	LAVIEC Jérémy	X	X	MESGOUEZ Patrick		
	DERRIEN Cindy	X	X	STEPHAN Elisabeth	X	X
	FLOC'H Marion			KERMAIDIC Gaëlle		
	CHRISTIEN Chrystelle	X	X	STEPHAN Marion	X	
	LE GLEAU M.Françoise			ROBIN Nelly	X	
	CONAN Maggy	X	X	GRONDIN Agnès	X	
CFDT	RAMBAUD Valérie			LE MOIGNE Michèle	X	X
SUD	BOURVEN Claire	X	X	BIHAN Nicole		

Collège 2						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	LE SANN Fanny	X	X	BODILIS Sylvie	X	X
	LE BORGNE Jacques	X	X	MONFORT Franck	X	X
	HUMILY Manon	X	X	LE ROUX Nolwen	X	
	KEROUANTON Céline	X	X	VIMFLES Justine	X	
SUD	QUINIOU Stéphanie	X	X	BODENES Sonia	X	X
	LUCAS Thomas			LE LANN Philippe		

Collège 3						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	PHAM Viet Khoi			JACOPIN Christelle		
SUD	COTONNEC Christelle			ROPARS Thomas		

Représentants syndicaux		Présents
CGT	CHRISTIEN Chrystelle	X
CFDT	CASTEL Louis	X
SUD	KERNEUR Yann	X

Assistent à la réunion :

M. Matthieu DOUCHAIN, Responsable du Pôle Sanitaire

Mme Sandrine HONNORAT, Responsable des EHPAD de Brest

Mme Valérie L' HOUR, coordinatrice de la Résidence la Source

M. David GUEGUEN, coordinateur des EHPAD de Guiclan et Landivisiau

Mme Maryse DELDICQUE, permanente administrative du CSE

ORDRE DU JOUR
DE LA REUNION MENSUELLE DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
Santé, Sécurité et Conditions de travail

Mardi 28 février 2023 à 14h00
Salle des fêtes – Site de Saint Vincent Lannouchen

Dossiers transversaux

1. Approbation des procès-verbaux des CSE du 24 janvier 2023.
2. Avis sur les modifications du plan de développement des compétences 2023*
3. Compte-rendu de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail du 9 février 2023
4. Point sur la Prime Grand âge et l'augmentation de la valeur du point.
5. Bilan CORESO 2022

Pôle sanitaire

6. Point sur la situation du SSR Polyvalent

Pôle médico-social

7. Avis sur les grilles horaires des aides-soignants de la Résidence La Source*
8. Avis sur la procédure de reclassement d'une aide-soignante du Manoir de Keraudren
9. Information sur la situation du service Molène du site de Saint Vincent Lannouchen (conditions de travail en lien avec les remplacements)

Pôle social

10. Information sur le droit d'alerte au sein du Foyer du Pont Neuf
11. Information sur la situation du Foyer de Plougastel
12. Avis sur les grilles horaires des éducateurs du Foyer du Point Neuf grand*

La Secrétaire du CSE,
M. CREACH

* documents joints

Le Président,
H. BLAIZE

ADDITIF
ORDRE DU JOUR
DE LA REUNION MENSUELLE DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
Santé, Sécurité et Conditions de travail

Mardi 28 février 2023 à 14h00
Salle des fêtes – Site de Saint Vincent Lannouchen

1. Information sur l'accueil des consommateurs de crack
2. Information sur le Rapport Infra Annuel du pôle sanitaire au 31 décembre 2022

Po La Secrétaire du CSE,
M. CREACH

* documents joints

Le Président,
H. BLAIZE

P.o

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DE LA FONDATION ILDYS
du 28 FEVRIER 2023 APPROUVÉ**

Début de la réunion : 14h

Avant le début de réunion, M. Eric ESNAULT propose d'observer une minute de silence en hommage à Mme Patricia DESHAYES, salariée de l'EHPAD St Vincent Lannouchen, décédée la semaine précédente.

Arrivée à 14h15 de M. Matthieu DOUCHAIN

La présidence de la réunion est assurée par Mme Hélène BLAIZE, Directeur Général, M. David COGEN, Directeur Général délégué à la stratégie, M. Michel MOGAN, Directeur Général délégué au parcours de vie et de santé et de M. Eric ESNAULT, Responsable des Ressources Humaines.

La CGT lit une déclaration liminaire sur la situation préoccupante des préparateurs en pharmacie Hospitalière travaillant au sein de la pharmacie centrale de la Fondation et demande à ce qu'elle soit annexée au PV.

M. ESNAULT précise que les NAO sont en cours et que ce décret n'est pas applicable actuellement pour les établissements adhérents à la FEHAP.

M. ESNAULT prend note de cette remarque et la Direction reviendra vers les élus pour ce point.

Point 1 : Approbation du procès-verbal du CSE du 24 janvier 2023

Mme Michelle CREACH soumet l'approbation du procès-verbal du CSE de janvier dernier au vote.

M. Jacques LE BORGNE souhaiterait avoir le document plus tôt avant qu'il soit soumis au vote des élus, pour qu'il soit possible de le relire avec les corrections demandées.

Mme CREACH répond que cette fois, elle était en vacances et sa relecture a été tardive, ce qui a laissé peu de temps pour apporter des corrections.

Il est décidé de reporter le vote au mois prochain.

Point 6 : Point sur la situation du SSR Polyvalent

M. Matthieu DOUCHAIN présente ce point. La situation est particulière à cause de travaux sur un des ascenseurs entraînant l'inaccessibilité dans une des unités du service : 16 patients en moins.

- Les recrutements sur les postes de rééducation sont lancés : en attente de candidatures.
- Un travail de réorganisation des plannings qui intègre les renforts et les remplacements est en cours avec les équipes. La dernière réunion s'est tenue le vendredi 17/02.
- L'agenda patient informatisé a été programmé avec les équipes et est opérationnel. Pour rappel, cette avancée permet d'amoinrir la charge administrative des IDE.
- Des études techniques sont toujours en cours sur le sujet de la bascule du téléphone vers un standard le week-end.
- Les échanges avec le Cabinet d'audit sont en cours. Des travaux étant actuellement programmés sur le service, l'organisation et l'activité sont adaptées mais inhabituelles. Dès que l'activité normale aura repris, l'audit pourra démarrer.
- L'absentéisme reste important mais stable : 5 AS toujours absentes dont deux pour maternité. Les remplacements sont assurés par le pool et des personnes en CDD.

Concernant les appels téléphoniques reçus le week-end, un renvoi vers le standard de Roscoff permettrait de soulager les IDE du SSR Polyvalent.

Mme Maggy CONAN constate que le secrétariat de l'accueil à Perharidy aura plus de travail si cela se met en place.

Mme Claire BOURVEN demande si la Direction a une idée du nombre d'appels possibles.

M. DOUCHAIN répond que cette estimation n'a pas encore été faite.
Il annonce que le problème global de l'absentéisme reste stable sans difficultés majeures.

Mme Manon HUMILY évoque les retours des patients du SSR Polyvalent suite à la diminution du nombre de personnes accueillies : le personnel est resté au même nombre donc avec plus de temps pour les soins et pour discuter avec les patients présents en cas de besoin.

Additif point 1 : Information sur l'accueil des consommateurs de crack

Pour M. Matthieu DOUCHAIN, ce projet a tout son sens. Il assure qu'il n'y aura pas de patients imposés, un dossier de demande d'admission sera à faire avec son étude par le médecin chef et le Cadre de santé. Pour l'instant, il n'y a pas de demande en cours.

- L'addiction au crack fait partie des critères d'admission du SSR Addictologie de Ty Yann. Des patients sont d'ailleurs ponctuellement accueillis au sein du service.
- Les SSR spécialisés en addictologie de différentes régions via leurs ARS respectives ont été sollicités début janvier par l'Agence Ile-de-France avec pour projet de briser la spirale négative francilienne. Les réseaux et sociétés savantes d'addictologie ont été consultés et ont émis leurs conditions et leurs remarques dans le cadre de ce projet.
- Nous avons répondu positivement à l'accueil d'un patient, dans les limites et cohérences de notre prise en charge (cohérence avec critères d'admissions du projet médical, notamment de sevrage, avec faculté de refus par le médecin de l'unité).
- Une présentation a été faite par le référent auprès de l'équipe de Ty Yann le Jeudi 19 Janvier dernier.
- Nous sommes vigilants avec l'ARS notamment sur le projet social, le devenir de ces patients et la cohérence avec notre projet car il ne s'agit pas de mettre en échec l'ensemble des autres patients accueillis et de mettre en difficulté les équipes.
- Nous n'avons pas reçu à ce jour de demande pour l'accueil d'un patient dans le cadre de ce projet.

Mme Elisabeth STEPHAN interroge sur le nombre de patients concernés par cette addiction, présents en même temps dans le service d'addictologie.

M. DOUCHAIN répond qu'il n'y en aurait qu'un seul à la fois. A priori, 3 patients potentiels dont un pour Ty Yann.

Mme Maggy CONAN demande si l'équipe encadrante aurait une formation particulière.

M. DOUCHAIN confirme une formation pour des salariés mais aussi un temps d'interprète si accueil d'un étranger.

M. Jacques LE BORGNE pense que ce sera difficile de construire une prise en charge sans un temps d'interprète suffisant, ne serait-ce que pour les réunions d'alcoologie chaque matin. D'autre part, sans temps d'interprète au quotidien, ce patient sera obligatoirement isolé des autres par la barrière de la langue. Les patients échangent entre eux sur leur parcours de vie et ça ne sera pas possible avec un étranger.

Il faudrait qu'il y ait la même qualité d'accueil que pour tous les autres patients présents dans le service, sinon cela interroge.

M. DOUCHAIN dit que ce sera vu au moment de l'étude du projet.

M. DOUCHAIN comprend les réticences et indique que ce sera évalué au moment de la réception du dossier médical.

M. LE BORGNE dit qu'il serait bien d'intégrer l'équipe soignante à la prise de décision d'accueil ou pas.

Arrivée à 14h25 de M. David COGEN

Point 5 : Bilan CORESO 2022

M. Eric ESNAULT rappelle que CORESO est un dispositif social à la disposition du personnel de la Fondation.



Nombre de salariés accompagnés et modalités d'accompagnement sur l'année 2022

Les salariés sollicitent le service social du travail de manière spontanée mais aussi à la suite d'une orientation par le médecin du travail (Brest)



Même nombre d'accompagnements entre 2021 et 2022 avec une activité comparable. Le taux de renouvellement en 2022 est de 76% ; cela montre que le service social est identifié. Plus de femmes reçues mais c'est en lien avec le nombre de salariées féminines dans la Fondation.

Le domaine de préoccupation majeure est le domaine budgétaire et contrairement à 2021, les sujets de sollicitation ont davantage touché la sphère personnelle.

Une nouvelle note d'information sera diffusée pour préciser les horaires des permanences avec le remplacement de Mme Emeline FLOCH par Mme Pauline VERDIER à partir de mars 2023.

Mme Michelle CREACH constate que ce dispositif est bien utilisé par les salariés.

M. ESNAULT confirme qu'il a de bons retours, que les salariés sont satisfaits de pouvoir échanger avec quelqu'un d'extérieur à la Fondation. C'est complémentaire avec le service R.H. Ce dispositif va se

poursuivre.

Additif point 2 : Information sur le Rapport Infra Annuel du Pôle Sanitaire au 31 décembre 2022

M. David COGEN annonce que le RIA concerne le Pôle sanitaire dont les résultats sont positifs mais les autres Pôles, médico-social et le social, seront en négatif.

M. DOUCHAIN parle d'une baisse de 40%. L'activité et le résultat sont plus conformes à l'EPRD.

Arrivée de M. Michel MOGAN à 14h48 et de Mme Hélène BLAIZE à 14h52.

M. Matthieu DOUCHAIN présente le diaporama.

L'activité 2022 :

Le total des journées, séances et venues en **2022** s'élève à **115 982**

117 892 en 2021, soit une **baisse de 1,62 %**

103 039 en 2020

Rattrapage post-COVID (2019 +0,77% Ms devrait être supp car activités nouvelles)

- **109 454 journées, séances et venues en SSR** (111 165 en 2021)
- **6 528 journées, séances et venues en MCO** (6 727 en 2021)

Répartition par type d'hospitalisation :

- 75 299 en HC (2022 : 65 %) (2021 : 66 %)
- 36 029 en HTP (2022 : 31%) (2021 : 30%)
- 4 654 en séances (2022 : 4%) (2021 : 4%)

Sur les sites de ROSCOFF

Exceptée la réadaptation cardiovasculaire, les activités ont repris un niveau pré-COVID mais sont en retrait par rapport au budget (-10%). Les explications tiennent au déficit des activités HDJ, cardiologiques (HC et surtout HTP), appareil locomoteur (dans les deux modalités HC et HTP) et à l'absence de l'activité polyvalente à la Maison Saint Luc.

En revanche, hormis cette dernière activité fermée et l'appareil locomoteur, tous les segments sont en progression par rapport à 2021.

Unités Fonctionnelles SSR	Mode PEC	réel au 31/12/2019	réel au 31/12/2021 (1)	2022			
				EPRD (2)	réel au 31/12/2022 (3)	var. (3-2)	var. (3-1)
SSRS locomoteur	HC	7 487	7 128	7 621	6 931	-690	-197
	HTP	6 223	8 774	8 945	7 525	-1 420	-1 249
SSRS neurologie	HC	14 012	13 574	13 950	13 736	-214	162
	HTP	3 752	3 808	3 835	3 957	122	149
SSRS cardiovasculaire	HC	5 756	4 406	6 132	5 310	-822	904
	HTP	2 715	2 060	3 494	2 629	-865	569
SSRS enfants adolescents	SSR neuro et loco HC	1 404	1 758	1 533	2 001	468	243
	SSR neuro et loco HTP	1 822	1 515	1 825	2 149	324	634
	SSR respi HC	375	329	274	341	67	12
	SSR respi HTP	36	32	37	19	-18	-13
	SSR phobias scolaires	0	0	390	0	-390	0
	SSR nutrition HC	3 617	2 938	3 285	2 824	-461	-114
SSRS nutrition et respiratoire	HC	11 847	11 957	12 045	12 116	71	159
	HTP	663	824	734	743	9	-81
Hôpital de jour	HTP	888	656	910	553	-357	-103
SSR Post urgences	HC	0	967	913	0	-913	-967
SSR polyvalents locomoteurs	HC	201	2 539	1 825	0	-1 825	-2 539
TOTAL	HC	44 699	45 596	47 968	43 259	-4 709	-2 337
	HTP	16 099	17 669	19 780	17 575	-2 205	-94
TOTAL sites de Roscoff		60 798	63 265	67 748	60 834	-6 914	-2 431

Sur le site de TY YANN

La dynamique de l'activité HTP (+2,3% vs budget) a ralenti au dernier trimestre en grande partie du fait du ralentissement de l'HTP pédiatrique, ne permet pas de compenser le manque d'activité HC (-7%) grevée par les activités pédiatriques (dynamique d'activité HC), polyvalentes (difficultés estivales, travaux) et addictologiques (temps médical).

Unités Fonctionnelles SSR	Mode PEC	réel au 31/12/2019	réel au 31/12/2021 (1)	2022			
				EPRD (2)	réel au 31/12/2022 (3)	var. (3-2)	var. (3-1)
SSR polyvalents	HC	17 400	16 617	17 462	16 419	-1 043	-198
	HTP	2 463	4 411	4 901	4 551	-350	140
SSR pédiatriques	HC	4 682	4 126	4 563	4 003	-560	-123
	HTP	5 753	5 550	5 913	6 025	112	475
SSRS addictologie	HC	11 885	11 069	11 928	11 168	-760	99
	HTP	337	231	365	371	6	140
SSRS cardiovasculaire	HTP	5 654	5 870	5 475	6 083	608	213
SSR COVID	HC		26	0	0	0	-26
TOTAL site de Ty Yann		48 174	47 900	50 607	48 620	-1 987	720
TOTAL GENERAL SSR		108 972	111 165	118 355	109 454	-8 901	-1 711
	dont HC	78 666	77 434	81 921	74 849	-7 072	-2 585
	dont HTP	30 306	33 731	36 434	34 605	-1 829	874
Médecine	HC	646	428	350	450	100	22
	HTP	1 179	1 492	1 500	1 424	-76	-68
Hémodialyse	Séances	4 297	4 807	4 600	4 654	54	-153
TOTAL MEDECINE		6 122	6 727	6 450	6 528	78	-199

Le RIA du 31 décembre 2022 :

Avec

- un total des produits de 56 940 K€

- un total des charges de 55 917 K€,

les comptes provisoires au 31 décembre 2022 enregistrent un excédent de 1.023 K€ (1,8% des produits)

- Pour un excédent au 31 décembre 2021 de 264 K€

- Pour un EPRD 2022 équilibré.

Le compte de résultat provisoire 2022 :

La décomposition par titre :

En recettes :

- T1 - Recettes DAF, DMA SSR et T2A MCO 47 894 K€
- T2 - Recettes hospitalières 2 923 K€
- T3 - Autres produits 6 123 K€

En dépenses :

- T1 - Frais de personnel 37 954 K€
- T2 - Charges à caractère médical 3 308 K€
- T3 - Charges à caractère hôtelier et général 8 798 K€
- T4 - Amortissements-provisions-frais financiers 5 857 K€

Les recettes :**Analyse des écarts par rapport à l'EPRD 2022 :**

Titre 1 de recettes de l'assurance maladie : + 3 165 K€

Liées à des enveloppes sur la valeur du point, le SEGUR, les développements d'activités et le soutien aux activités SSR.

Titre 2 d'autres produits de l'activité hospitalière : conforme aux prévisions et s'élève à 2.923 K€.

Titre 3 d'autres produits : + 6 123 K€

Ecartés liés principalement :

- ✓ à des reprises de provisions en hausse (consommations des enveloppes de fonds dédiées et reprise des provisions pour des gros entretiens et grande révision à hauteur de travaux prévus et engagés)
- ✓ à des écarts sur les enveloppes de subventions, des recettes de refacturation de frais de personnel et des quotes-parts des subventions virées au compte de résultat.

Les dépenses :

Analyse des écarts par rapport à l'EPRD 2022 (suite) :

Titre 1 des frais de personnel : + 962 K€

- Impact direct et indirect des mesures de revalorisation salariale SEGUR personnel médical et non médical en année pleine,
- Impact de la revalorisation de la valeur du point depuis le 1^{er} juillet,
- Impact de l'absentéisme maladie,
- Versement OPCO au titre de l'investissement formation volontaire,
- Déploiement de projets et de nouvelles activités qui donnent lieu à des enveloppes complémentaires en titre 1 des produits.

Titre 2 des charges à caractère médical : économie de 412 K€

- Pas de corrections sur les rétrocessions,
- Economie sur les médicaments, les dispositifs médicaux et les actes de laboratoire,
- Economies sur les dépenses de matériels et de consommables (masques, produits d'entretien etc.).

Titre 3 des charges à caractère hôtelier et général : dépassement de 293 K€

- Impacts de l'inflation principalement sur le poste alimentation,
- Des dépenses soutenues de gros entretiens et grandes révisions, les locations et les assurances,
- Des dépenses de services extérieurs (honoraires notamment) en baissent.

Titre 4 des charges d'amortissements et provisions : dépassement de 2 077 K€

Cet écart par rapport à l'EPRD s'explique principalement par la constitution de fonds dédiés qui correspond à des enveloppes obtenues dans l'année et non encore consommées et l'ajustement des provisions pour risques et charges.

Conclusion :

- ✓ Le résultat 2022 présenté est provisoire car les travaux de clôture seront terminés en mars et les dernières notifications budgétaires allouées.
- ✓ La capacité d'autofinancement s'améliore. Elle est de **5 059 K€** contre 2 781 K€ en 2021
- ✓ Dans la perspective de mise en œuvre des réformes, il est difficile d'avoir une visibilité à long terme. A cela s'ajoutent les incertitudes sur les financements :
 - du SEGUR,
 - de l'inflation (alimentation, énergie)

Mme la Présidente indique que les enveloppes financières reçues tardivement n'ont pu être dépensées et qu'elles sont reportées pour l'année suivante d'où la différence. Cet excédent concerne uniquement le Sanitaire mais les EHPAD montrent un déficit très important (800.000 €). D'ailleurs 85% des EHPAD publics sont en négatif en 2022. L'enjeu est national et un plan d'aide est attendu.

M. COGEN ajoute que pour l'instant, la Fondation est capable de gérer ce gros déficit du fait de l'ensemble des différentes activités existantes. Mais certains EHPAD ont dû fermer des lits tant pour les difficultés R.H. qu'à cause de l'inflation actuelle.

Mme la Présidente parle d'une période difficile mais la Fondation continuera à accueillir des personnes

âgées dans ses EHPAD. Elle souhaite rassurer les salariés sur la continuité des EHPAD et la Fondation demande une enveloppe d'aide d'urgence ainsi qu'un financement rétroactif au 1^{er} janvier 2023 pour répondre à M. Franck MONFORT.

M. DOUCHAIN conclut sur les résultats qui restent provisoires puisque la clôture comptable sera faite fin mars 2023 par le cabinet d'expertise comptable et les comptes définitifs pour 2022 seront certainement présentés lors du CSE d'avril 2023.

**Départ de M. Matthieu DOUCHAIN à 15h15 et
arrivée de Mme Sandrine HONNORAT et de Mme Valérie L' HOUR**

Point 7 : Avis sur les grilles horaires des aides-soignants de la Résidence la Source

Mme Sandrine HONNORAT parle d'une nouvelle trame en raison du changement de profils des résidents accueillis à la Source : les résidents sont plus âgés à leur admission qu'auparavant mais il y a également l'accueil de personnes plus jeunes. L'équipe est formée de 20 aides-soignantes.

Mme Valérie L' HOUR, infirmière coordinatrice de la Source, a tout d'abord fait une réunion le 31/05/2022 avec tous les aides-soignants pour leur donner la parole avant d'entamer les modifications s'adaptant en fonction des besoins des résidents et de l'augmentation de la dépendance des personnes accueillies. Les aides-soignants souhaitent connaître tous les résidents, c'est une équipe fidèle depuis plus de 20 ans pour un grand nombre, avec le souhait de changer par rapport aux étages où ils officient.

Dans cette grille, il est tenu compte d'une diminution des coupes, d'un renforcement du nombre de professionnels présents l'après-midi puisqu'il y avait seulement 3 aides-soignants pour tous les résidents à cette période de la journée.

Plusieurs autres réunions en ont découlé avec un travail également avec les agents de service.

Le Cabinet ALBEDO est intervenu sur les plannings pendant 4 jours. On peut estimer avoir eu entre 8 et 9 réunions en tout.

Mme HONNORAT ajoute qu'il y a eu 3 réunions en septembre pour arriver aux trames définitives avec différents objectifs :

- *améliorer la qualité de l'accompagnement des résidents

- *la qualité de vie au travail avec un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle

- *une équité entre les professionnelles

Le roulement sur les week-ends n'a pas connu de changement. On a uniformisé les plannings et équilibré au mieux pour tous.

M. Franck MONFORT n'a pas entendu de référence faite aux accords d'entreprise existants sur le temps de travail.

Mme HONNORAT indique qu'une attention particulière a été portée sur les temps de repos.

M. Jacques LE BORGNE indique que les grilles ne sont pas légales puisque l'accord d'entreprise prévoit 12h d'amplitude horaire et non 13h comme le font certaines journées. Une séquence de travail pour un temps plein doit être au minimum de 4h00, ce qui n'est pas toujours le cas dans la trame présentée. Il se demande si les salariés ont été informés par la Direction des accords d'entreprise.

Mme Valérie L' HOUR dit que l'accord d'entreprise a été évoqué avec les salariés mais ceux-ci préfèrent garder les horaires tels quels.

Mme Michelle CREACH demande quel est l'intérêt de signer des accords d'entreprise si ceux-ci ne sont pas respectés.

M. Eric ESNAULT indique que la Direction a fait le choix de mettre les grilles à l'ordre du jour avant leur application.

Mme CREACH et M. MONFORT souhaitent que la Direction comprenne que ces grilles sont illégales et qu'il n'est pas possible de voter pour une grille qui ne respecte pas les accords d'entreprise.

Mme Marion STEPHAN demande pourquoi il n'y a pas de salarié le lundi jusqu'à 21h au 1^{er} étage.

Mme L' HOUR indique que 2 aides-soignantes terminent à 21h et peuvent intervenir pour les 3 étages.

Mme Stéphanie QUINIOU demande pourquoi certaines journées, il n'y a pas 2 aides-soignants l'après-midi.

Mme L' HOUR indique qu'il y a 2 aides-soignantes pour 3 étages avec la répartition suivante : 30 résidents au 3^{ème} étage, 28 résidents au 2^{ème} étage et 25 résidents au 1^{er} étage. Elle rappelle que tout a été débattu avec les salariés.

M. MONFORT espère que le refus de validation des grilles non conformes signées entre la Direction Générale et les syndicats ne sera pas présenté aux salariés comme un refus d'autorisation des organisations syndicales.

Mme la Présidente répond que si, les organisations syndicales en seront responsables.

**Départ à 15h47 de Mme Sandrine HONNORAT et
de Mme Valérie L' HOUR**

M. MONFORT n'est pas d'accord, c'est la Direction qui est coupable d'avoir laissé travailler les salariés sur une grille non conforme aux accords d'entreprise.

M. LE BORGNE interpelle Mme la Présidente sur l'accord d'entreprise signé, y compris par la Direction. Il rappelle juste qu'un accord engage tous les signataires et ajoute que les négociations ne peuvent pas se faire durant un CSE.

Mme la Présidente en convient.

M. ESNAUT dit qu'un nouveau travail va se faire sur ces plannings et a compris les remarques des différents élus.

Point 8 : Avis sur la procédure de reclassement d'une aide-soignante du Manoir de Kéraudren

M. Eric ESNAULT présente ce point concernant une salariée aide-soignante à 90% d'ETP de nuit.

Cette salariée a eu différents arrêts de travail et 2 grossesses rapprochées. Elle ne souhaite pas travailler sur Roscoff et n'est pas intéressée par un poste à l'accueil. Pour le moment elle n'a pas de projet professionnel affirmé. Elle a conscience que cette situation peut conduire à un licenciement.

Mme Maggy CONAN constate que cette salariée n'a pas travaillé depuis septembre 2019.

M. COGEN rappelle que l'avis demandé au CSE concerne la procédure de reclassement proposée par la Direction.

Mme Michelle CREACH propose aux élus de voter :

POUR : 16

ABSTENTION : 1

CONTRE : 0

Le CSE donne un avis favorable à la majorité.

Point 10 : Information sur le droit d'alerte au sein du Foyer du Pont Neuf

M. Michel MOGAN prend la parole et évoque le droit d'alerte du 11 janvier 2023.

Réalisation des entretiens les 17/01/23 et 23/01/23

Présents le 17/01 : M. Monfort délégué CGT, auteur du droit d'alerte ; M. Mogan Directeur Général Délégué

Présents le 23/01 : M. Monfort délégué CGT, auteur du droit d'alerte ; M. Mogan Directeur Général Délégué ; Dr Rumeur, médecin médiateur

Au regard des éléments recueillis, nous ne pouvons pas conclure à la mise en danger grave et imminent, des attentes ont été exprimées pour améliorer la situation *« j'aimerais que cela aille bien, avoir confiance dans les uns et les autres, on ne se connaît pas ».*

Les faits évoqués dans le droit d'alerte n'ont pas pu être attestés.

Les salariés rencontrés sont cependant inquiets, ils attendent plus d'écoute, de communication.

M. Michel MOGAN pense qu'il faut travailler sur le même canal de communication.

M. Franck MONFORT se dit sidéré par ce qu'il entend aujourd'hui car le droit d'alerte n'a pas été contesté par la Direction dans les 24 h comme l'inspection du travail l'a signifié à la Direction Générale. Tout le monde était d'accord pour conclure sur des mesures de préconisation et un accord sur des mesures pour la continuité de service.

M. MOGAN dit qu'il faut laisser le temps et l'idée en cours est qu'il faut trouver une solution d'ici fin mars début avril.

La CGT demande une suspension de séance à 16h05.

Reprise de la réunion à 16h20.

M. Franck MONFORT annonce qu'il y a un désaccord entre la Direction qui continue à parler de problème de fonctionnement et lui qui a mené l'enquête en tant qu'élu CSE et pour lequel il ne subsiste pas de doute sur un danger grave et imminent. Malgré cette différence de point de vue il lui semble tout de même que la Direction était d'accord pour éloigner du service la Cadre actuelle des Foyers du Pont Neuf.

M. MOGAN confirme qu'il y a eu un accord et que le changement est en cours.

M. Franck MONFORT dit que si une situation d'éloignement est prise il ne sera pas nécessaire de relancer l'enquête via le CSE.

M. Jacques LE BORGNE s'étonne que sur le document qui nous est présenté aujourd'hui, il est noté que les faits évoqués n'ont pas été attestés.

M. MOGAN confirme qu'il n'a pas de document écrit pour attester les faits.

M. COGEN dit qu'il aurait fallu des attestations individuelles écrites des salariés ayant eu un entretien.

M. Franck MONFORT répond que cela n'a pas été demandé à chaque fin d'entretien mais abordé à une seule reprise lors du début de réunion avec l'une des deux équipes concernées.

Mme la Présidente souhaite qu'il n'y ait plus de dysfonctionnement dans ces Foyers autant pour les enfants accueillis que pour les équipes. Elle pense que tout le monde est d'accord et que cela se construit dans ce sens.

Point 11 : Information sur la situation du Foyer de Plougastel

M. MOGAN parle de situation délicate pour 2 enfants et que 2 renforts ont été recrutés pour assurer la sérénité dans ce Foyer.

- 2 jeunes en situation complexe dont un nécessitant un accompagnement individuel,
- le PCPE est intervenu pour consolider la situation,

- 2 renforts recrutés (20 h et 15 h /semaine)
- Une communication à améliorer

Audit en cours : nous invitons les salariés à répondre au questionnaire anonyme en ligne

M. Jacques LE BORGNE est étonné d'entendre que le problème est réglé puisque ce n'est pas l'information qu'il a, alors qu'il a échangé avec les salariés juste avant le CSE.

Il fait aussi remarquer qu'il y a un turn-over important sur les salariés qui viennent travailler pour apporter un soutien, car ils ne restent pas.

M. MOGAN indique que les renforts dont il vient de parler sont plus fiables que les précédents et qu'ils seront également présents les week-ends pour répondre à Mme Maggy CONAN.

Pour lui ces 2 enfants sont en grande souffrance et ont besoin d'aide individuelle ; les renforts sont prévus jusqu'au 30 avril 2023.

Point 12 : Avis sur les grilles horaires des éducateurs du Foyer du Pont Neuf Grand

M. MOGAN s'excuse du retard apporté à la présentation de cette grille qui répond à la volonté de renforcer les professionnels le mardi soir.

Pour répondre à Mme Claire BOURVEN, Mme Agnès GRONDIN précise que les nuits sont effectuées par un veilleur. Elle parle de la grille proposée avec un 0,30 ETP en plus sans comprendre d'où il vient.

M. MOGAN parle d'un 80% choisi et le salarié ne veut pas changer ce temps de travail. Il est impossible de trouver quelqu'un pour un poste de 20% si bien que le recrutement se fera sur un 50%.

M. Franck MONFORT dit que les salariés veulent avoir un engagement pour qu'un point soit fait dans 6 mois pour s'assurer que cette grille convienne à l'organisation du service. Les salariés de ce service souhaitent qu'il y ait un enfant en moins pour alléger le service même si la Direction est contre cette demande.

M. MOGAN assure qu'il s'agit d'une grille test qui pourra être revue.

La Secrétaire du CSE propose aux élus du CSE de voter :

POUR : 16

ABSTENTION : 1

CONTRE : 0

Le CSE donne un avis favorable à la majorité.

Point 4 : Point sur la prime Grand Age et l'augmentation de la valeur du point

M. Eric ESNAULT précise que la prime Grand Age sera versée sur le salaire de février et que la nouvelle valeur du point, avec rappel depuis le 01/07/2022, sera également payée sur le même salaire. Tous les salariés sont concernés par la nouvelle valeur du point et l'augmentation du prix du repas.

La recommandation patronale réévaluant la valeur du point dans la Convention Collective Nationale du 31 octobre 1951 a été agréée par arrêté ministériel et publiée au Journal Officiel le 24 décembre 2022.

La valeur du point est donc portée à 4.58€ au 1^{er} Juillet 2022.

Le rappel sera effectué sur la paie du mois de février 2023.

En conséquence, ci-dessous les nouveaux tarifs « repas / logement » qui entrent en vigueur à compter du 13 février 2023 :

Petit Déjeuner : 0.58 €

Déjeuner : 2.91 €

Chambre personnel : 2.75 €

Mme Michelle CREACH demande si une note d'information est prévue car le prix du repas a déjà augmenté depuis une ou deux semaines sans information donnée aux salariés.

M. ESNAULT répond que la diffusion est prévue demain.

Pour répondre à Mme Marion STEPHAN, Mme la Présidente parle de l'indexation du prix du repas lié à la valeur du point : le tarif augmente donc systématiquement en fonction de la nouvelle valeur du point.

Mme Marion STEPHAN et Mme Michelle CREACH constatent que les salariés infra smic sont une fois de plus pénalisés puisqu'ils ne verront aucune différence sur l'augmentation de la valeur du point sur leur salaire mais devront payer plus cher le prix du repas.

Mme la Présidente le confirme.

Point 3 : Compte rendu de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail du 9 février 2023

M. ESNAULT donne lecture des points vus lors de cette commission.

Compte-rendu des CSSCT des 15/09/2022 et 22/11/2022

- Présentation des statistiques des accidents du travail du 4^{ème} trimestre 2022 et retour sur les enquêtes des accidents de travail, dont celui survenu sur le toit du site de Perharidy
- Actualité des travaux immobiliers et avancement des travaux relatifs aux préconisations de la CSSCT
 - a) Chariot de ménage de la maison de l'aidant
 - b) Problème électrique et téléphonique à Saint Jacques, Roscoff et Ty Yann
 - c) Changement du plan d'évacuation du service de pédiatrie Roscoff (obsolète)
 - d) Rehausse lave-vaisselle St Luc et SSR Addictologie
 - e) Combiné téléphonique accueil
 - f) Sécurisation ascenseurs Roscoff
 - g) Sécurisation porte galerie (installation d'un dispositif manuel)
 - h) Commande capitonnage amovible pour certaines chambres au SSR Neurologie
- Enquête risques psychosociaux au Secteur social
- Traitement des déchets à Saint Luc et au SSR Neurologie
- Point sur les investissements de 2021 en lien avec l'accompagnement financier de l'ARS au titre des fonds pour la modernisation et l'investissement en santé
- Réflexion autour d'une enquête sur la possibilité d'installer des rails au plafond dans les salles de rééducation de la Fondation
- Retour sur l'enquête sur la trichloramine à la piscine et étude du sol en hémodialyse
- Point sur les formations PRAP
- Méthodologie d'articulation possible entre le COPIL prévention et le CSSCT sur les RPS

M. Franck MONFORT précise qu'il existe quelques petits points de désaccord.

Il parle des échanges entre les élus et les salariés accidentés du travail. Plusieurs Cadres ont demandé aux salariés de ne pas parler à la CGT. Ces derniers font face à des reproches de leur hiérarchie.

M. ESNAULT affirme que ce ne sont pas des consignes données par la Direction.

M. MONFORT demande à ce qu'il y ait plus de facilités sur les enquêtes sur les accidents du travail pour les élus chargés de ce dossier.

Mme la Présidente annonce que la Direction ne peut pas tolérer de tels comportements, surtout dans le cadre d'un accident du travail.

M. MONFORT dit qu'il ne peut pas citer le nom des cadres et des salariés car ces derniers craignent des représailles et que le climat de sécurité n'est pas assuré pour cela. Il demande à ce qu'une information générale soit faite aux cadres sur le sujet.

Pour répondre à M. MONFORT à propos du positionnement de hauteur d'un lave-vaisselle, M. ESNAULT précise qu'une solution a été trouvée.

Point 2 : Avis sur les modifications du Plan de Développement des Compétences 2023

Pas de modification ce mois-ci.

Arrivée de M. David GUEGUEN à 17h10

Point 9 : Information sur la situation du service Molène du site de St Vincent Lannouchen (conditions de travail en lien avec les remplacements)

M. David GUEGUEN commente la diapositive en précisant que les remplacements sont faits par des CDD au long cours.

Au niveau de l'unité MOLENE, nous avons actuellement 6.5 ETP professionnels titulaires absents (5.5 ETP AS/AES, 1 ETP ASH) sur 10 ETP au total de jour (AS, AES, ASH).

Absents AS (*5), AES (*1), ASH (*1) :

- 1 AS : maladie avant intervention chirurgicale
- 1 AS : maladie avant intervention chirurgicale
- 1 AS : maladie avant maternité
- 1 AS : congé maternité
- 1 AES : maladie
- 1 AS : mi-temps pré-retraite
- 1 ASH : congé maternité

Remplacements assurés par 5 CDD au « long cours », du Pool et des cdd qui connaissent l'établissement

Mme T – AS – 14 mois d'expérience sur l'établissement

Mme R – AS - 5 mois d'expérience sur Molène

Mme F - ASH - 8 mois d'expérience sur Molène

Mme P – ASH - 6 mois d'expérience sur Molène

Mme A – ASH – 1 an d'expérience sur Molène

A noter qu'une AS affectée sur AULNE va venir soutenir en mars 2023 l'unité MOLENE.

Nous notons une difficulté à recruter des AS pour remplacer les absents. Un effort est réalisé au niveau de la formation des professionnels :

- 6 AS diplômés fin juillet 2022 (dont 3 apprentis et 3 ASH)
- Nous avons actuellement 6 professionnels en formation AS :
 - o 4 seront diplômés en juillet 2023 (dont 2 apprentis et 2 ASH)
 - o 2 seront diplômés en juillet 2024 (2 apprentis)
- 3 professionnels ASH de Lannouchen partiront en formation AS en septembre 2023

M. Jérémy LAVIEC a mis ce point à l'ordre du jour car la situation est compliquée dans ce service où il travaille et pense que les résidents sont à la limite de la maltraitance par des remplaçant(e)s qui peuvent se montrer autoritaires et sans gêne lorsqu'ils se parlent de leur vie personnelle devant les résidents. Il donne des exemples précis de ce qui peut être dit.

M. GUEGUEN dit qu'il n'est pas au courant.

Mme Chrystelle CHRISTIEN et M. Jérémy LAVIEC disent que cela a été signalé plusieurs fois à l'encadrement.

Pour M. GUEGUEN, il est clair que c'est grave mais il demande des preuves pour traiter ce problème.

M. LAVIEC parle également de la fille d'une résidente qui pense que sa mère est maltraitée par ce personnel.

M. GUEGUEN va traiter rapidement cette situation et revenir vers le CSE pour faire un point à ce sujet.

✧ ✧ ✧ ✧

Les débats étant clos, la séance est levée à 17h20.

La Présidente du CSE

Mme Hélène BLAIZE



La Secrétaire du CSE

Mme Michelle CREACH





SYNDICAT ILDYS CGT

Déclaration liminaire au CSE 28 Février 2023

La CGT de la Fondation Ildys demande à ce que cette déclaration soit annexée au PV du présent CSE.

Dans les suites des mesures prises dans le cadre du Ségur, le Décret n° 2022-54 du 24 janvier 2022 acte des revalorisations salariales pour les préparateurs en pharmacie Hospitalière.

Les préparateurs travaillant en “qualité de salarié dans un établissement de santé privé ou dans un établissement social ou médico-social privé” sont expressément cités dans le décret.

Face aux nombreux refus de la Direction Générale d'appliquer ces revalorisations salariales aux salariés de la Fondation au motif que cela doit se négocier au niveau de la FEHAP, la CGT de la Fondation Ildys, par la voix de son Secrétaire Général et négociateur national, a directement saisi les négociateurs FEHAP sur le sujet.

La réponse est claire : il n'y aura pas de transposition du décret dans la CCN 51 du fait de la négociation en cours pour la Convention Collective Unique mais d'autres établissements ont choisi de faire des accords d'entreprise sur le sujet.

Nous venons d'apprendre aujourd'hui le départ d'une nouvelle salariée de la Pharmacie Centrale, le troisième, d'autres l'ont annoncé également, si des revalorisations salariales ne sont pas actées lors des NAO en cours.

Notre secteur se retrouve pris entre les revalorisations salariales dans la Fonction Publique et les officines qui n'hésitent pas à proposer des salaires largement supérieurs à ceux de la Fondation. L'une des salariées partie récemment a eu une augmentation de 600 euros net par mois !

Les préparateurs en pharmacie demandent un alignement sur les grilles indiciaires des diététiciens dans la CCN 51.

Faute d'augmentation de salaire rapide la Direction Générale portera la responsabilité de nouveaux départs et de la pérennité même du service avec un impact sur le fonctionnement de l'ensemble du secteur Sanitaire et des EHPAD.